

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, 21 septembre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.277

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 septembre dernier, visant à savoir combien d'inspections mystères faites par des mineurs ont été complétées au total pour l'année 2022 jusqu'à ce jour par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour y vérifier la conformité des détaillants à ne pas vendre du tabac aux mineurs.

De plus, vous désirez connaître les détaillants en deux catégories séparées, soit les dépanneurs-tabagies-épicerie d'une part, et les boutiques. Aussi, sur le total d'inspections menées, vous désirez savoir :

- Combien d'infractions ont été constatées;
- Combien de détaillants ont été reconnus ou ont plaidé coupables;
- Combien se sont vu imposer une amende;
- Combien ont vu leur droit de vente suspendu pour trois mois et 1 an, si c'est le cas.

Vous trouverez ci-joint les renseignements répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Annie Larivière pour
Robin Aubut-Fréchette